

AFFAIRE N° 1. - Attribution de bourses à des élèves du Collège agricole de Saint-Joseph

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

*Approuvé,
Saint-Denis, le
17 Janvier 1966,*

Par sa lettre n° B.51/877 en date du 30 Septembre dernier, le Directeur du Collège Agricole de la Réunion à Saint-Joseph m'a rappelé que la Commune avait bien voulu accorder au cours des années précédentes, un certain nombre de bourses d'internat à des élèves de son établissement originaires de la Commune de Saint-Denis.

M. le Directeur du Collège agricole voudrait être fixé, avant de commencer la nouvelle année scolaire 1965-1966 sur le nombre de bourses sur lesquelles il peut compter .

Le Collège Agricole reçoit cette année 5 élèves de la Commune de Saint-Denis dont l'un bénéficie déjà d'une bourse qui serait à renouveler (GRONDIN Joseph).

Les nouveaux élèves sont:

- DEJEAN Michel
- JOSEN J. Expédit
- JOUSSE Christian
- SANGELLE J. Marc.

*M. le Préfet,
le Secrétaire Général,
Signé: J. Duchard -*

Le montant d'une bourse entière est de 60.000 Frs CFA pour une année, à inscrire au budget 1966, sur avis de la Commission du Budget.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le MAIRE. - La parole est à celui d'entre vous qui la demandera.

M. CADET. - La Commission du Budget s'est réunie hier et a décidé de renouveler la bourse attribuée à M. GRONDIN Joseph et d'attribuer des bourses aux nouveaux élèves.

Le MAIRE. - Je mets le rapport aux voix, sous réserve que soit possible une inscription budgétaire.

Adopté à l'unanimité, moins les voix de MM. BÉDIER et ATEC-TAM qui se sont abstenus.